



1.1

DEC_0010_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE KREA3 POUR LA MAINTENANCE DU SITE DE L'OFFICE DE TOURISME ALLANT DU 01/01/2026 AU 31/12/2028.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2124-1 du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président,

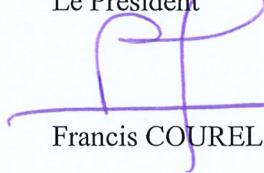
CONSIDÉRANT que la maintenance du site internet de l'office de tourisme est nécessaire pour l'application des mises à jour de sécurité et la gestion des problèmes techniques.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant créé et fournit le site internet.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société KREA3 SARL, Pépinière d'entreprise « La Cartonnerie », 163 rue du canal, 27500 PONT-AUDEMÉR, d'un montant annuel de 820,00 € HT, soit 984,00 € TTC. Le marché potentiel étant alors de 3 ans, le montant total potentiel est de 2460 € HT, soit 2952 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 19/01/26

Le Président



Francis COUREL

